

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (le 11 septembre 1964) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU
CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI CONCERNANT LE
STATUT DES FORCES CANADIENNES AUX BERMUDES.**

I

*Le Haut-Commissaire du Canada au Secrétaire d'État aux
Relations du Commonwealth*

OFFICE OF THE
HIGH COMMISSIONER
FOR CANADA

HAUT COMMISSARIAT
DU CANADA

LONDRES le 11 septembre 1964

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les représentants du Canada et les représentants de la Grande-Bretagne au sujet du statut des Forces canadiennes aux Bermudes, et de proposer au nom du Gouvernement canadien que les dispositions énoncées dans l'Annexe à la présente Note régissent ce statut.

Je propose en outre que les modifications que l'on jugera nécessaires d'apporter à l'Annexe de temps à autre soient effectuées au moyen d'un Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Si ces propositions agréent au Gouvernement du Royaume-Uni, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et son Annexe ainsi que votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et prendra fin six mois après que l'une ou l'autre des deux parties aura donné par écrit un avis de dénonciation.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

Haut-Commissaire
LIONEL CHEVRIER

Le très honorable Duncan Sandys
Secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth
Londres